

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **77 (1926)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BIBLIOGRAPHIE.

G. Huffel. « **Les méthodes de l'aménagement forestier en France.** » Etude historique. 1 vol. in-8°, 225 pages, avec une figure dans le texte et 10 portraits hors texte. Nancy, imprimerie Berger-Levrault, 1926.

L'auteur aurait pu intituler son œuvre : « Histoire de la sylviculture française » ! En effet, c'est un véritable résumé du mouvement forestier en France, remontant à la période gallo-romaine, que l'ouvrage précité, dans lequel M. Huffel a condensé ses vastes connaissances de technique forestière jointes à un goût très marqué pour la science historique et la paléographie. A vrai dire, l'éminent professeur en retraite de Nancy est aussi bien historien que sylviculteur.

A l'époque gallo-romaine, la plus grande partie des forêts étaient inexploitées, beaucoup d'entre elles parcourues par les troupeaux. Plus tard, au moyen âge, on constate déjà l'existence de massifs à but déterminé, tels les *sylvae palariae* destinées à la fourniture des pieux de clôtures. L'origine du taillis à très courte révolution remonte à cette époque.

Au début, soit jusque vers le milieu du XIII^{me} siècle, on ne faisait dans les futaies feuillues que des coupes d'arbres pris ça et là; c'était, à proprement parler, un furetage ou encore la coupe par troches.

En 1376, le roi Charles V prescrivit un code forestier spécial appliqué en premier lieu à la forêt de Roumare près de Rouen, dans le but de favoriser l'approvisionnement en « merrein ». Ce code est resté en vigueur pendant trois siècles et connu sous l'appellation d'« ordonnance de Melun ». C'est la première codification de la coupe de futaie par contenance de 10—15 ha d'un seul tenant et non plus par pieds d'arbres, système en usage jusqu'à cette époque.

En 1520, une ordonnance renferme entre autres une disposition interdisant le défrichement des forêts à moins de six lieues de la Seine ou d'un de ses affluents « quels qu'en soient les propriétaires, prélats, seigneurs ou autres ! » Il est vraiment regrettable que, dans les siècles suivants, cette mesure n'ait pas été observée, ce qui eût fort probablement préservé Paris des inondations qui, périodiquement, menacent la capitale.

On ne sait pas grand' chose des sapinières qui nous touchent de plus près, soit de la zone jurassienne. Lorsque les forestiers firent, au XVIII^{me} siècle, l'aménagement des peuplements actuellement constitués par des futaies luxuriantes de sapins, ils ne trouvèrent que de pauvres taillis de 8—10 ans au plus. Durant la domination espagnole, les communes avaient surexploité la plupart de leurs forêts.

Dans son troisième chapitre, M. Huffel commente les premiers règlements forestiers édictés à partir du milieu du XVI^{me} siècle jusqu'à la réformation de Colbert. Les sylviculteurs de cette période étaient déjà en possession de méthodes précises et complètes s'adaptant aux régions diverses de la France; mais sous Mazarin, on observa un relâchement général dans l'activité des officiers à la tête des maîtrises. La science

forestière était tout à fait oubliée lorsque Colbert arriva au pouvoir. Ce dernier promulga en 1669 une ordonnance réglementant la gestion de toutes les forêts du roi.

Il faut noter les noms de Réaumur, Buffon, Duhamel du Monceau, Varenne de Fenille, Perthuis et Dralet, dont les écrits sur la foresterie furent traduits en allemand.

A la fin du XVII^me siècle, on parle déjà de la nécessité d'allonger la révolution des taillis et Varenne de Fenille est un des premiers sylviculteurs français qui ait attiré l'attention sur l'utilité des éclaircies et décrit le but et la tendance de cette opération. Les conversions de taillis en futaie ne furent entreprises qu'au commencement du XIX^me siècle.

Dans les Vosges lorraines, on continue, au cours du XVIII^me siècle, le jardinage par pieds d'arbres dans les futaies résineuses. A cette époque, il n'y a pas encore trace de division sur le terrain correspondant à une rotation du jardinage. On furetait les sapins dans les forêts mélangées de cette région montagneuse et l'on pratiquait des coupes par contenance dans le hêtre.

Les premiers aménagements proprement dits datent de 1830.

Avec Lorentz, Parade fut l'instigateur de la conversion des taillis composés en futaie. Il fallait, à cette époque, un certain courage pour conseiller cette opération combattue par une opposition extrêmement passionnée parce qu'elle était intéressée. Les adversaires, qui étaient à l'origine les industriels, les maîtres de forges, les verriers consommant une quantité énorme de bois de feu, réussirent à faire abandonner les conversions à partir de 1839.

En parlant de la conversion des taillis, le distingué professeur de Nancy, qui décrit avec beaucoup de détails l'histoire de cette évolution forestière en France, dit à la page 225 de son ouvrage :

« J'exprime le vif souhait, au moment où je clos le chapitre de l'histoire de nos forêts, que le vœu de Lorentz, qui n'a pu être réalisé par la conversion des taillis en futaies pleines, le soit un jour par la conversion de ces taillis en futaies claires

Les futaies claires réaliseront, je le désire ardemment pour le bien de mon pays, dans les provinces du nord-est de la France, dans celles qui sont le plus richement forestières, ces hautes forêts de chêne, abondamment productrices de beaux arbres, qu'avaient rêvé de créer nos premiers maîtres de l'Ecole forestière de Nancy.»

Nos lecteurs savent que M. Huffel est l'auteur de la méthode de la chênaie claire qu'il a décrite dans ses remarquables publications antérieures; le but essentiel de ce traitement est d'assurer le développement du chêne et de produire une forte proportion de bois d'œuvre et un minimum de bois de chauffage de cette essence. Nous souhaitons avec lui que bientôt la surface des taillis sous futaie de France diminue pour faire place à la futaie dans laquelle le chêne tiendra la première place.

M. Huffel, qui a creusé un sillon fécond que suivent avec reconnaissance les sylviculteurs de langue française, nous permettra de faire une sérieuse réserve à propos de sa condamnation de la méthode du contrôle. Les forestiers romands ne nous démentiront pas, après avoir lu les pages 179 à 183 de son ouvrage, lorsque nous prétendons que le maître forestier de Nancy n'a pas suivi l'évolution et la mise au point d'une méthode que nous considérons, à l'heure actuelle, comme un des meilleurs systèmes pour la gestion des forêts mélangées de montagne à caractère jardiné. Certes, nous souscrivons à l'opinion de M. Huffel quand il déclare que Gurnaud n'a jamais réussi, par ses écrits touffus, à exposer clairement sa méthode et qu'il a eu le grand tort, au début de l'application de son système, de faire miroiter à ses contradicteurs des taux d'accroissement fantaisistes que certains peuplements qu'il allait aménager ne pouvaient raisonnablement produire. Mais depuis la mort de Gurnaud en 1898, ses idées ont été mises au net, le principe de la comparaison d'inventaires périodiques permettant de contrôler l'allure de l'accroissement a fait du chemin et, grâce aux expériences de 38 années et surtout aux publications de notre éminent sylviculteur, M. Biolley, nous avons maintenant une méthode sûre pour l'aménagement des forêts jardinées. En appliquant les principes de la méthode du contrôle, épurée, rectifiée et simplifiée par M. Biolley, nous ne décrétons plus l'accroissement et la possibilité d'un massif jardiné comme autrefois à l'aide de la formule Masson, par exemple, dans laquelle la notion cardinale d'âge représentait une donnée purement empirique. Les comparaisons d'inventaires permettent à l'aménagiste et au gérant de *constater* cet accroissement et d'agir plus sûrement durant une courte période de 6—10 ans, quant à la fixation de la possibilité dans une futaie irrégulière, qu'en s'en tenant exclusivement à l'application d'une formule mathématique.

Lorsque M. Huffel (page 181) déclare qu'en commettant des erreurs allant jusqu'à 7 % du volume et davantage, en moins au premier inventaire et en plus au deuxième, cette faute peut donner de l'accroissement une valeur exagérée de 150 à 200 %, et que cette erreur se retrouvera égale dans le calcul du taux d'accroissement, l'auteur tire une conclusion erronée sur laquelle nous ne voulons pas insister. Il nous suffit de relever que des sylviculteurs qui, en exécutant leur tâche de dénombreurs, commettent des erreurs allant jusqu'au 7 %, feraient mieux de ne pas se mêler de gestion forestière.

Nous convenons que, pour de vastes forêts domaniales ou communales, des inventaires se répétant plus souvent que tous les dix ans sont économiquement impossibles. Mais pour un particulier possédant une futaie jardinée de dimensions moyennes ou réduites, l'application d'une méthode basée sur le contrôle de l'accroissement et sur l'étude biologique du peuplement pour la fixation de la possibilité a fait ses preuves.

* * *

Cette réserve que nous venons de faire à propos de l'appréciation de M. Huffel concernant la méthode du contrôle, ne saurait diminuer

l'opinion que nous avons pu nous faire sur l'ensemble de cette publication. Nous en recommandons chaleureusement l'étude à tout sylviculteur soucieux de connaître l'évolution forestière chez nos voisins de l'ouest dont nous suivons l'activité sylvicole avec autant de profit que d'intérêt. En parcourant ce livre, qui est l'œuvre d'un érudit, le lecteur admirera les portraits des grands maîtres de la science forestière française — Varenne de Fenille, Lorentz, Parade, Tassy, Puton, Mélard, Broilliard — dont M. Huffel est le digne représentant. A. Barbey.

S. J. Record et C. D. Mell. Timbers of Tropical America. Un vol. grand in-8° de 610 pages, avec 50 planches hors texte. Yale University Press, à New-Haven, 1924. Prix, relié : 10 dollars.

Si nous signalons ici ce beau livre sur *Les bois de l'Amérique équatoriale*, ce n'est point dans la supposition que beaucoup de nos lecteurs pourraient être dans la situation de recourir à ses données. Non pas, car décidément les forêts helvétiques et celles du Brésil ou de l'Équateur n'ont que peu de points de ressemblance. Mais il est toujours intéressant, pour un sylviculteur amoureux de sa profession, de se documenter sur les forêts qui végètent sous d'autres cieux que les siennes, de pouvoir établir des comparaisons. Et puis, il faut songer à ceux qui, ne trouvant pas d'occupation dans leur canton, doivent s'expatrier. N'avons-nous pas justement un sylviculteur vaudois dans cette situation qui, après avoir passé deux années d'un dur travail au Paraguay, dirige des travaux de reconstitution forestière dans la République argentine.¹ Ces expatriés trouveront dans le livre de MM. Record et Mell une mine de renseignements précieux et fort bien présentés.

Ce livre nous intéresse aussi parce qu'il est publié par l'Université de Yale, aux États-Unis; c'est sa 4^e publication. Et les auteurs nous apprennent ceci : c'est à la munificence d'un citoyen américain, M. Samuel Mather, qu'on le doit. Ce dernier a fait don à l'Université d'une importante somme en souvenir d'un fils, décédé en 1920, qui avait étudié au collège de Yale.

La première partie contient une description sommaire des 31 pays en cause et de leurs forêts; on s'explique sans autre que le Brésil en occupe la plus large place.

La deuxième partie, de beaucoup la plus considérable, est consacrée à la description des espèces forestières se rattachant à 75 familles botaniques. Les auteurs ont su éviter adroitement l'ennui d'une sèche énumération d'un nombre fastidieux d'espèces. Après avoir donné la description générale du bois des représentants de chaque famille, ils choisissent celui d'une espèce qu'ils décrivent de façon complète (couleur, parenchyme, couches d'accroissement, pores, rayons médullaires, caractères anatomiques). Le commun des mortels appréciera beaucoup le vocabulaire

¹ M. Marcel Noverraz, ingénieur forestier, la Forestal, à Tartagal, République argentine, Santa-Fé.

fort complet des désignations usuelles de chacun de ces bois, cela dans plusieurs langues.

L'Européen trouvera dans ce livre des indications très étendues sur quantité de bois dont il entend parler beaucoup, mais au sujet desquels il est généralement très ignorant. Citons entre autres : le bois de campêche (*Haematoxylon campechianum*), le palissandre (*Dalbergia nigra*), le palétuvier (*Pterocarpus*), le fameux acajou (*Swietenia Mahagoni* L) dont il existe 5 espèces, le quebracho (*Schinopsis*), le cèdre odorant (*Cedrela*), etc.

En vérité, *Timbers of Tropical Amerika* est un livre remarquablement bien conçu. Il est imprimé avec grand soin sur un beau papier. Si nous ajoutons que les planches hors texte sont d'une belle exécution, nous en aurons dit suffisamment pour montrer aux personnes que cela intéresse qu'il s'agit d'une publication d'espèce rare. Leur reconnaissance ne manquera pas aux deux auteurs.

H. Badoux.

Direction générale des eaux et forêts. Statistique des forêts d'Alsace et de Lorraine. Exercice 1920. Un volume in-8°, de 94 pages. Strasbourg 1926. Brochure n° 37.

Cette brochure fait suite à celle publiée en 1923 sur l'exercice 1919 et dont nous avons donné ici une brève analyse (« Journal forestier » 1923, page 170). Comme la précédente, elle comprend des tableaux numériques, puis une représentation graphique du rendement en matière et du revenu net en argent, de 1872 à 1920, des forêts domaniales et de la part de l'Etat dans les forêts indivises.

Toutes ces indications sont très circonstanciées et permettent de se faire une idée exacte de l'activité déployée en 1920 dans les forêts des nouvelles provinces, lesquelles forment les trois conservations de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Nous ne saurions avoir la prétention de récapituler une publication aussi richement documentée et une pareille forêt de chiffres.

Bornons-nous à quelques extraits.

Tout d'abord, cette constatation que la superficie des forêts de l'Alsace-Lorraine n'a presque pas varié depuis 1871. Alors, elle s'élevait à 446.267 ha, tandis qu'en 1920 elle était de 445.856 ha. Par contre, la part de la forêt privée a subi une forte réduction : de 94.929 ha en 1871, elle est descendue à 84.203 ha.

Nos Nemrods apprendront avec satisfaction que le nombre des sangliers abattus en 1920 n'a pas été inférieur à 1130, tandis que celui des renards s'est élevé à 2345. Le produit de la location de la chasse dans les forêts domaniales et indivises (158.000 ha) a comporté 1,57 fr. par ha.

Dans la même catégorie de forêts, la construction et l'entretien des routes ont causé une dépense de 4,35 fr. par ha, tandis que dans les forêts communales elle fut de 4,28 fr.

La brochure s'achève par un tableau comparatif, de 1872 à 1920, des coupes de bois, recettes et dépenses et du produit net dans les forêts do-

maniales et indivises. Récapitulation des plus instructives dont nous avons extrait les données qui suivent :

Année	Coupes de bois		Recettes brutes	Dépenses	Produit net par ha
	Volume total par ha	Bois de service	Total par ha	Total par ha	
	m ³	‰	mark	mark	mark
1872	3,09	33,1	31	14	17
1880	4,11	31,4	42	20	22
1890	4,37	40,0	42	19	23
1900	4,34	43,6	55	23	32
1910	4,07	39,0	54	27	27
1915	3,29	35,9	39	25	14
			francs	francs	francs
1919	3,28	43,6	147	75	72
1920	4,48	43,0	309	92	217

Le produit net total de 39 millions de francs pour cette catégorie de forêts en 1920 a ainsi dépassé très notablement celui de toutes les années précédentes. H. B.

H. de Coigny. Dralet, sa vie et ses travaux. Plaquette in-8°, de 24 pages. Imprimerie Berger-Levrault, à Nancy, 1926.

E.-F. Dralet, qui vécut de 1760 à 1844 et a exercé les fonctions de conservateur des forêts dans la région des Pyrénées, dès 1801 à 1833, compte parmi les forestiers les plus remarquables de la France. Esprit encyclopédique, il a publié de nombreux ouvrages, comme naturaliste, économiste, juriste et forestier. Son « Traité du hêtre », paru en 1824, ou encore sa « Description des Pyrénées » sont des ouvrages fondamentaux dont la consultation est encore indispensable aux forestiers pyrénéens. Le premier de ces travaux contient une excellente description du furetage dans les taillis de hêtre.

L'influence et l'autorité de Dralet ont été considérables. M. de Coigny nous apprend que, chose étonnante, aucune notice biographique n'avait été publiée sur ce savant forestier. Il a voulu réparer cette lacune et vient de donner à la « Revue des Eaux et Forêts » l'intéressante notice dont le titre est indiqué plus haut. Sa lecture est fort instructive. H. B.


Sommaire du N° 11


de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“; Redaktor: Herr Professor Dr. Knuchel
 Aufsätze: 50 Jahre eidgenössische Gesetzgebung. — Vereinsangelegenheiten: Bericht über die Exkursionen des Schweizerischen Forstvereins anlässlich der Jahresversammlung vom 15. bis 18. August in Schaffhausen (Schluss). — Jahresbericht des Ständigen Komitees pro 1925/26. — Mitteilungen: † Forstmeister Arnold v. Seutter. — Zur Erhöhung der Waldrente. — Über Erziehung und Verbrauch von Qualitätsholz. — Forstliche Nachrichten: Bund: Eidgen. technische Hochschule in Zürich. Wählbarkeit an eine höhere Forstbeamtung. — Kantone: Bern, Graubünden. — Bücheranzeigen. — Anhang: Meteorologischer Monatsbericht (Juli).